

Assemblée Générale du jeudi 23 juin 2022

Rapport de la réunion du Conseil d'administration du 26 avril 2022

Rapport sur l'activité de l'association en 2021

Sur le marché de l'épargne :

Dans un contexte de maintien des taux d'intérêt bas ou négatifs, les rendements des fonds en euros ont continué à s'éroder, avec dans le cas d'actif général de La Mondiale, une nouvelle baisse de 19 points de base à 0,63% net en 2021 (contre 0,82% net en 2020, et 1,02% en 2019).

L'année 2021 aura été l'année de tous les records pour les marchés financiers (+ 28,86% pour le CAC 40, +26,90% pour le S&P 500). Dans un contexte de marché dépourvu de vue directionnelle, les CGP ont porté une attention toute particulière aux allocations de leurs clients, tout en restant attentifs à l'évolution de la crise sanitaire.

Sur le marché de la prévoyance :

L'association a poursuivi son développement commercial sur les trois segments : CGP, courtiers et institutionnels.

Adhérents de l'Association :

Au 31 décembre 2021, notre association comptait 16.121 adhérents.

Examen et arrêté des comptes 2021 - Affectation du résultat

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont en synthèse représentés comme suit :

	au 31/12/2021	au 31/12/2020
Le total des produits de l'Association s'est monté à :	20 750,41 €	27 322,36 €
Dont :		
Cotisations des adhérents	2 664,00 €	7 362,00 €
Participation de NORTIA au titre de la convention d'assistance et de fonctionnement	10 232,00 €	10 643,00 €
Participation de NEVIDIS au titre de la convention d'assistance et de fonctionnement	7 235,00 €	8 629,00 €
Produits financiers	619,41 €	688,36 €
Le total des charges s'est monté à :	23 214,70€	26 209,88 €
Assemblée Générale : location salles et matériels	-2 400,00 €*	2 400,00 €
Convocations à l'Assemblée Générale	5 797,26 €	5 687,44 €
Affranchissement convocations	7 400,25 €	11 979,98 €
Conseils d'administration, réunions et frais de déplacement	2 554,10 €	828,00 €
Plateforme de vote électronique	8 191,92 €	0,00 €
Cotisation à la FAIDER	0	3 150,00 €
Frais financiers	1 101,66 €	1 055,21 €
Contrat Enveloppes T (joint à la convocation pour réception des pouvoirs)	569,51 €	1 109,25 €
Résultat de l'exercice	-2 464,29€	1 112,48 €

Légende : *remboursement des arrhes.

Le résultat de l'exercice fait ressortir un solde débiteur de : - 2464,29 euros.

Ce solde débiteur s'explique au regard des investissements réalisés sur la dématérialisation et du double poste de dépenses lié à la plateforme de vote électronique et aux envois postaux des convocations.

En poursuivant notre objectif de dématérialisation, et à long terme, la plateforme de vote permettra de réduire les coûts relatifs à l'affranchissement et relatifs aux impressions des convocations.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale que le résultat de l'exercice soit affecté au fonds associatif, qui s'élève après affectation à 107 607,43 euros.

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé, au 31 décembre 2021 de 14 membres nommés pour 3 ans, soit :

Pour le collège des adhérents :

- Mme Christiane Poulalion
- M. Alain Puchaud
- M. Francis Ruggirello
- M. Philippe Chaumeret
- M. Romain Calbert
- M. Yoann Meyer
- Mme Virginie Bussière
- M. Vincent Dubois
- M. Loic Kerever
- M. Laurent Ovion
- M. Richard Arnault
- M. Jean-Paul Charmes
- Mme Stéphanie Lacroix

Pour le collège des assureurs :

- La Mondiale Partenaire, représentée par Mme Lise Carré.

Au cours de la réunion du 26 avril 2022, le Conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de :

- La Mondiale Partenaire représentée par Madame Lise CARRE,
 - de Monsieur Jean-Paul CHARMES,
 - et de Monsieur Philippe CHAUMERET,
- arrivant à échéance.

Conformément aux statuts, ces renouvellements seront soumis à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale.

Composition du Bureau

La composition du bureau est comme suit :

Président : Alain PUCHAUD

Vice-Présidente : Christiane POULALION

Trésorier : Francis RUGGIRELLO

Secrétaire : Lise CARRE

Conventions réglementées

Le Conseil d'Administration décide de soumettre le rapport spécial sur les conventions réglementées en application de l'article L.612-5 du Code du commerce.

Projets de résolutions

A présenter à l'Assemblée Générale du 23 juin 2022

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral et financier présenté par le Conseil d'administration, approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2021 tels qu'ils sont présentés ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'absence de nouvelles conventions réglementées, telles que visées par l'article L.612-5 du Code de commerce, pour l'exercice 2021.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration de porter le résultat comptable de l'exercice 2021 s'élevant à -2464,29 euros au compte « Fonds associatif ».

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de déléguer au Conseil d'administration le pouvoir de signer les avenants aux contrats d'assurance de groupe concernant les tarifs des contrats de prévoyance et retraite souscrits par l'Association, ainsi que les avenants permettant une mise en conformité de ces contrats. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de la prochaine Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de ratifier la décision du Conseil d'administration de renouveler le mandat de La Mondiale Partenaire représentée par Mme Lise CARRE en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ratifier la décision du Conseil d'administration de renouveler le mandat de M. Jean-Paul CHARMES en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ratifier la décision du Conseil d'administration de renouveler le mandat de M. Philippe

CHAUMERET en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

HUITIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la délibération en vue de l'accomplissement des formalités légales de dépôt et de publicité.